



Chères Seurroises, chers Seurrois,

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 s'élève à + 232 278 €. Mais à ce chiffre, nous pouvons enlever les travaux déjà engagés et les recettes correspondantes qui interviendront sur 2017.

Le résultat réel est donc de + 174 389 €. Ce résultat est de plus en plus fragile et la baisse de 25 000 € de dotations prévue pour l'année 2017 réduira encore notre capacité à investir.

Néanmoins, les travaux sur le passage St-Michel, la création d'un parking rue des Écoles et la rénovation de l'école du Centre devraient débiter avant l'été. Ils seront subventionnés par la Région, l'Etat, le Conseil Départemental et la réserve Parlementaire du Sénateur François Patriat.

Mais le plus gros chantier concernera la rénovation des quais à gradins par la Communauté de Communes Rives de Saône conjointement avec la Ville de Seurre. L'appel d'offres est également lancé et les travaux devraient commencer en juin.

L'étude sur la revitalisation de notre centre-bourg est arrivée à son terme. Je remercie tous les partenaires institutionnels, commerçants, artisans, professions libérales et les citoyens qui ont donné de leur temps pour nous aider dans cette démarche de long terme. Un schéma directeur est en place, alors mettons le « Cap sur Seurre 2025 ». Nous agissons sur l'habitat et les espaces urbains. L'un n'allant pas sans l'autre !

Côté habitat, dès avril, sera lancée l'opération « façade » dans le cœur historique et touristique de la ville. Elle concernera un périmètre restreint et parallèlement à cela, le programme « habiter mieux » entrera en action sur l'ensemble de la commune. Nous réfléchissons également à la transformation du centre de secours situé rue des Lombards.

Côté urbain, un nouveau sens de circulation interviendra dans le même temps que la rénovation de la rue de la République en 2018 (travaux estimés à 550 000 €). S'en suivra la rénovation des quais du nord en 2019 et la traversée du pont en 2020.

Suite à cette étude, la Région Bourgogne Franche-Comté nous accompagnera dans nos projets en finançant un

contrat de territoire sur 3 ans. 750 000 € devraient nous être attribués pour réaliser nos projets, sachant qu'une opération ne peut obtenir que 40% de subventions au maximum.

Nous travaillons également à la rénovation de la salle de sport Marcel Pillet, et là encore, au vu des montants élevés, nous négocions cette fois avec le Département pour être retenus sur le programme 100% Côte d'Or. Cette salle est devenue vraiment indigne pour nos sportifs. Je n'oublie pas non plus notre église St-Martin, mais il faudra sur ce point prévoir le montage financier adéquat, car au vu de nos finances, nous ne pouvons pas mener de front la salle de sport et l'église.

Sur le site du camping de la Plage, nous allons rénover le toit terrasse, les portes et les fenêtres du restaurant. Nous avons également acheté 2 roulottes afin de pratiquer la location à la semaine. Des pédalos feront leur apparition et vous pourrez les louer au même titre que des canoës et kayaks auprès des régisseurs de notre camping. Marc et Emilie se feront une joie de vous accueillir cette année.

Le conseil municipal a enregistré la démission d'Hubert Gault pour raisons personnelles au 1er février 2017. Je tiens à saluer en votre nom à tous, le travail qu'Hubert a accompli pendant ces trois années dans le domaine de la sécurité. Il sera remplacé au sein du conseil par Christelle Potard.

Côté festivités, après la fête de l'environnement le 30 avril sur le site de l'Etang-Rouge, une délégation se rendra, 19 ans après, du jeudi 25 au dimanche 28 mai chez nos jumeaux Belges de Beauraing.

Mes chers concitoyens, je terminerai cet éditorial en vous rappelant que les élections présidentielles et législatives ont lieu cette année et qu'il vous appartient d'aller voter pour choisir l'avenir que vous souhaitez donner à notre belle France.

Le Maire, Alain BECQUET.



ELECTIONS PRESIDENTIELLES

La prochaine élection aura lieu les **23 AVRIL et 07 MAI 2017** pour élire le Président de la République.

Pour cette élection, le **scrutin sera exceptionnellement ouvert de 8h00 à 19h00.**



ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections sont prévues les **11 et 18 JUIN 2017**. Le **scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.**

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée)
- Passeport (valide ou périmé)
- Permis de conduire (valide)
- Carte vitale avec photo (valide)
- Carte de famille nombreuse (valide) délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (valide)
- Livret de circulation (valide)
- Carte du combattant (valide)
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (valide)
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d' élu local avec photo (valide)
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (valide)
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (valide)

VOTE PAR PROCURATION

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune. La démarche se fait à la gendarmerie.

La personne qui donne procuration (le *mandant*) désigne librement la personne qui votera à sa place (le *mandataire*). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions liées à l'inscription sur les listes électorales et au nombre maximum de procurations (le jour du scrutin, le mandataire doit détenir une seule procuration établie en France. Il peut recevoir 2 procurations maximum si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger).

Comment faire la démarche ? Le mandant se présente **en personne** auprès des autorités compétentes.

Il présente un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple). Il remplit un formulaire où sont précisées plusieurs informations sur le *mandataire* : nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance.

Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. Il n'y a pas lieu de fournir de justificatif sur la nature de l'absence.

Le mandant peut préparer sa démarche avant de se rendre au guichet : dans ce cas, il remplit en ligne et imprime le formulaire cerfa n°14952*01 qu'il présente ensuite au guichet.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Le bureau de Poste de Seurre, situé au 22 rue de la République, s'est transformé en Maison de Services Au Public et devient un véritable lieu d'accueil, d'information, et d'orientation. Le bureau dispose d'un îlot de services au public avec un accès à des services numériques. Les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne, en lien avec les opérateurs de services publics « essentiels » : Pôle emploi, la Carsat, Enedis, la CAF, la CPAM et l'État)

Adresse mail : msap.seurre@laposte.fr

Horaires : lundi au samedi matin de 9h à 12h et lundi au vendredi de 14h à 17h



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

A partir du 22/03/2017, un **NOUVEAU DISPOSITIF** est mis en place pour la délivrance des cartes nationales d'identité sur l'ensemble du territoire national. Les usagers doivent remplir en ligne une pré-demande de CNI avant de se rendre au guichet d'une des stations biométriques déjà ouvertes à la délivrance des passeports.

Pour remplir la pré-demande de carte d'identité, il est nécessaire de créer un compte sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) avant de compléter le document avec les informations nécessaires (état-civil, adresse, etc...). Vous pouvez également effectuer cette pré-demande dans une MSAP.

L'utilisateur devra ensuite se rendre dans l'une des mairies équipées (la mairie de Seurre est équipée) et présenter son numéro de pré-demande afin de permettre à l'agent de mairie de récupérer automatiquement toutes les informations enregistrées préalablement en ligne.

Attention : Le déplacement en mairie demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives.

Site officiel : <https://passeport.ants.gouv.fr>

La mairie de Seurre vous recevra sur rendez-vous les lundis et vendredis matin de 8h30 à 12h et le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30.



POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2017

Vos enfants entrent au CP et 1^{ère} année de maternelle (enfants nés en 2014 et début 2015) en septembre 2017. Les inscriptions sont obligatoires à la mairie de Seurre. Elles auront lieu du 3 avril au 12 mai 2017 les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30.

Les familles doivent venir munies de leur livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Pour les parents séparés, apporter le jugement de garde, sinon, fournir une attestation avec copie de la carte d'identité du parent qui n'a pas la garde autorisant l'inscription de l'enfant dans une école à Seurre.

Une commission « affaires scolaires » étudiera toutes les demandes, et ensuite vous pourrez vous orienter auprès des directeurs d'école.

L'académie a décidé de supprimer le 3^{ème} poste d'enseignant qui était provisoire depuis 3 ans à l'école maternelle Cité Verte à la rentrée de septembre 2017 car les effectifs prévisionnels sont insuffisants.

N'attendez pas pour venir inscrire vos enfants, une éventuelle réouverture de cette classe en dépend !

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le mandat des jeunes en place depuis avril 2015 est arrivé à échéance. Merci à eux pour leur investissement dans les actions menées !

De nouvelles élections auront lieu les 6 et 7 avril 2017 pour élire les 19 nouveaux jeunes du Conseil Municipal des Jeunes dans les 2 écoles primaires et au collège Dinet.

Des interventions ont eu lieu à l'école du Jacquemart, l'école Cité Verte et au collège en mars en collaboration avec les responsables des établissements pour présenter le fonctionnement du CMJ.

Elèves de CE2, CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème}, si vous souhaitez intégrer le CMJ de Seurre, portez-vous candidats !



VACANCES de PRINTEMPS.....INSCRIPTIONS

CENTRE DE DECOUVERTE SPORTIVE

Activités sportives diverses pour les enfants de 6 à 16 ans de 09h à 12h et de 14h à 17h.

Vacances de printemps : du 18 au 21 avril

Pré-inscription le mercredi 12 avril de 17h à 18h30 à la salle omnisports André Berbey à Seurre.

Vous munir de : N° assuré CAF, avis d'imposition 2016, photocopies des vaccins, attestation responsabilité civile, certificat médical d'aptitude aux sports.

Dossiers et tarifs disponibles sur le site : www.oscs.fr

Renseignements : 06.72.30.92.20

Pour info : Vacances d'été du 10 juillet au 04 août

VACANCES de PRINTEMPS.....INSCRIPTIONS

ACCUEILS DE LOISIRS DE VACANCES

Activités pour les 3 à 13 ans à Brazey-en-Plaine de 7h30 à 18h30 du mardi 18 au vendredi 28 avril .

Mise en place d'un transport rue de la Perche à l'Oiseau de 7h30 à 8h30 pour emmener les enfants au centre de loisirs. Retour à Seurre à 17h30 avec accueil jusqu'à 18h30.

Inscriptions du 20 mars au 07 avril rue de la Liberté à Saint-Jean-de-Losne tous les mardis matin et jeudis après-midi. Dossiers disponibles à la Communauté de Communes ou sur le site www.rivesdesaone.fr (rubrique les compétences, enfance jeunesse, espace parents, document à télécharger).

Renseignements/tarifs : 06.30.64.84.31 / 03.80.77.92.72
enfance.jeunesse@rivesdesaone.fr



SERVICES ENVIRONNEMENT en VAL de SAÔNE

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

- Communauté de communes CAP Val de Saône (Auxonne Pantoiller) 03.80.27.03.20
- Communauté de communes Rives de Saône 0.805.800.346 (numéro vert)
- Par mail : prevention.dechets@ccavds.fr

Toutes ces activités sont gratuites. Elles sont organisées dans le cadre du Programme local de prévention des déchets. Le nombre de places est limité. L'inscription est obligatoire. Elle doit être faite au plus tard 1 semaine à l'avance, dans la limite des places disponibles.

Ces activités sont réservées aux habitants de la Communauté de communes Rives de Saône et de la Communauté de communes CAP Val de Saône.

Pour les visites ayant lieu hors du territoire des Communautés de communes (Dijon, Sainte Marie la Blanche...) du cooptage pourra être proposé aux participants.

Les services environnement de la Communauté de Communes Rives de Saône et de la Communauté de Communes CAP Val de Saône vous proposent un ensemble d'animations autour de l'environnement et de la réduction des déchets.

Des visites comme l'incinération des déchets, visite du centre de tri, visite d'Emmaüs,...

Des animations telles que : trier sans se tromper et astuces pour réduire ses déchets, atelier ménage au naturel, atelier culinaire anti-gaspi, ateliers jardinage,....

INFORMATIONS : Visites gratuites, sur inscription obligatoire, au plus tard 10 jours à l'avance et dans la limite des places disponibles.

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS : Communauté Rives de Saône au 0805.800.346 (n°vert) ou par mail : prevention.dechets@ccavds.fr ou infodechets@rivesdesaone.fr

STATIONNEMENT et CIRCULATION : ce qui change ?

Suite à plusieurs problématiques de sécurité, de vitesses excessives et de stationnement, de nouvelles mesures ont été prises par la mairie :

- **Parking du Quinconce** : il est maintenant en sens unique du monument aux Morts jusqu'au faubourg St-Michel.
- **Rue du Stade** : deux ralentisseurs ont été installés afin de réduire la vitesse. Il faut noter que dans cette zone limitée à 30km/heure, la signalisation les annonçant n'est pas obligatoire.
- **Stationnement** : un nouvel arrêté du maire est en vigueur.
Pour information : les stationnements rue Messire Paris (de la rue de Beuraing à la rue du Château) et grande rue du Faubourg St-Georges devant l'Hôpital, soit le côté pair uniquement, ne sont plus limités à 2h.



Rappel important : PV à 135€

Nous vous rappelons que le décret n° 2015-808 du 02 juillet 2015 considère comme « **très gênants pour la circulation publique** », et punit de l'amende prévue pour les **contraventions de la 4e classe (135 €)**, l'**arrêt ou le stationnement d'un véhicule motorisé** :

- sur les passages réservés aux piétons,
- sur les trottoirs (sauf motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs),
- sur les voies vertes, les bandes et pistes cyclables,
- ou à moins de 5 mètres en amont des passages piétons dans le sens de la circulation, sauf emplacements prévus à cet effet (article R417-11, code de la route).

RÉUNION DE QUARTIER

Une réunion aura lieu dans la salle polyvalente de l'école de la Cité Verte, le **MARDI 11 AVRIL 2017 à 20h.**

Elle concerne les habitants du **Curtil des Archers et de la Cité Verte.**

HORAIRES d'OUVERTURE :

MERCREDI	10h00-12h00	14h00-16h00
JEUDI	-----	17h00-18h30
SAMEDI	10h00-12h00	14h00-15h00

TARIFS ANNUELS :

Seurre : Famille = 12€ - Enfant = 5€ - Adulte = 8€

**Autres communes : Famille = 24€ - Enfant = 10€ -
Adulte = 16€**



Installée rue Sainte-Claire, la médiathèque offre un choix de plus de 3500 ouvrages à votre disposition ainsi que 460 CD audio et quelques DVD. Il est également possible d'avoir accès à Internet sur 2 postes destinés à cet usage. Le catalogue de la médiathèque est consultable sur un poste particulier.

Vous pouvez emprunter pour 4 semaines sur une carte : 3 livres, 2 revues, 2 CD (et/ou 1 DVD par famille).

En cas de retard dans la restitution d'un document, une amende de 0,10 € par document et par jour de retard sera exigible.

Les documents sont sous la responsabilité de l'emprunteur. De ce fait, en cas de perte ou de détérioration grave, l'emprunteur doit assurer le remplacement du document (ou son remboursement pour les DVD).

Depuis janvier 2017, grâce à la Médiathèque Côte d'Or (MCO), vous pouvez désormais profiter en ligne d'une toute nouvelle médiathèque numérique avec un système mensuel de consultations gratuites de documents, soit :

- 1/ un large choix de magazines et journaux
- 2/ des films de cinéma
- 3/ des tutoriels (apprentissage de langues, sur demande ; code Rousseau, ...)
- 4/ de la musique
- 5/ de même qu'un accès enfant sécurisé...

Certains contenus sont limités à 5 « forfaits » par mois (ex. : le visionnage d'un film = 1 forfait utilisé). Forfaits utilisables dans le mois uniquement. Non cumulables. Non cessibles. Les autres contenus sont quant à eux entièrement libres d'accès.

Pour vous inscrire en ligne, c'est simple, il vous suffit :

1/ de prendre une carte de lecteur à la médiathèque de Seurre

2/ de vous rendre sur <https://mediatheque.cotedor.fr> pour créer votre compte sur le site de la MCO en allant sur :

Le bloc bleu ciel intitulé : « **NOS RESSOURCES NUMERIQUES** »

└ ligne : « >Accéder à la Médiathèque Numérique » ─▶ **CLIQUER**

└ bandeau à gauche de l'écran : **mon compte**

└ Pas encore inscrit ?

« Je m'inscris » ─▶ **CLIQUER**

Remplissez alors bien tous les champs du « Formulaire d'inscription » + VALIDEZ. Ceci fait, votre compte sera débloqué auprès de la MCO et l'accès au portail sera plein et entier dès lors que vous vous serez inscrit à la médiathèque de Seurre.

Un accès restreint a toutefois été créé afin que vous puissiez découvrir les différents contenus offerts sans engagement de votre part...

N'hésitez pas à demander des renseignements plus détaillés à l'équipe de la médiathèque au 03.80.20.27.15 ou espace.culturel21250@orange.fr.

BLOC-NOTES

AVRIL



Sam 15 **FOIRE DE PRINTEMPS** – 9h à 18h
Centre-Ville – Org. Ville de Seurre

Sam 15 **INITIATION À L'AVIRON** à partir de 14h
La Plage – 3€ – Org. Aviron Club Seurois

Sam 22 **REPAS DANSANT Paella** – 20h
Salle des fêtes – Tarif n.d. – Org. AS Foot

Dim 23 **THÉÂTRE On a fait de nous des immigrés** – 15h30
Salle des fêtes – 10€ – Org. Culture et loisirs

Ven 28 **RENDEZ-VOUS DE LA SERRE – Conférence** – 18h
Bien se nourrir avec les légumineuses
Étang Rouge – gratuit – Org. Rives-de-Saône

Sam 29 **SOIREE COUSCOUS** – 19h
Salle des fêtes – Tarif 20€ – Org. Pétanque Club seurois

FÊTE de L'ENVIRONNEMENT, DE LA GÉOBIOLOGIE et du BIEN-ÊTRE

DIMANCHE 30 AVRIL de 10h à 18h à l'Étang Rouge

Org. Ville et associations des Pierres levées et l'Étang Rouge



MAI

Mar 10 **FILM – Anne Marie Javouhey de Cluny à Mana** – 19h30
Salle des fêtes – Gratuit – Org. de Chamblanc à Mana

Ven 12 **FORUM DES ARTISANS** – 16h (vendredi) et 9h (samedi)
Salle des fêtes – Entrée libre – Org. UAES

Sam 13 **DICTÉE** – 15h
École Cité verte – Entrée libre – Org. Culture et loisirs

Sam 20 **CONCERT avec l'harmonie de Gevrey-Chambertin** – 20h30
Salle des fêtes – Entrée libre – Org. Société musicale

Ven 26 **RENDEZ-VOUS DE LA SERRE – Conférence** – 18h
Les oiseaux du Val de Saône
Étang Rouge – gratuit – Org. Rives de Saône

FÊTE DE LA MUSIQUE

MERCREDI 21 JUIN à partir de 19h

Centre-Ville – Org. Ville de Seurre

Sam 24 **GALA DE DANSE** – 20h30 (samedi) et 15h (dimanche)
Salle des fêtes – 6€ – Org. Culture et loisirs

Ven 30 **RENDEZ-VOUS DE LA SERRE – Conférence** – 18h
Projet de valorisation de l'Étang rouge et NAP
Étang Rouge – gratuit – Org. Rives-de-Saône

JUILLET

Dim 2 **CONCOURS DE PÊCHE ENFANT** – 9h
Quais de Saône – Tarif n.d. – Org. La Loutre

Dim 2 **ATELIER GREFFES D'ÉTÉ** – 9h
Étang Rouge – Gratuit – Org. Croqueurs de Pommes

Dim 16 **CONCERT TRIBUOT** – 18h
Eglise St Martin – 15€ – Org. Amis de l'orgue Tribuot

JEUDIS NOCTURNES du 6 juillet au 17 août

FÊTE PATRONALE du 5 au 7 août

GP MOTONAUTIQUE du 26 au 27 août



COMMÉMORATIONS

● **30 avril** **JOURNÉE NATIONALE DE LA DÉPORTATION**
11h30 : Dépôt de gerbe au monument aux Morts

● **8 Mai** **VICTOIRE DE 1945**
11h15 : Fleurissement au cimetière
11h45 : Départ du défilé, place de l'Hôtel de Ville
12h : Dépôt de gerbe au monument aux Morts

● **10 mai** **JOURNÉE DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE**
9h30 : Cérémonie à la Forêt mémoire de Jallanges

● **27 mai**

● **8 juin**

● **18 juin**

UD
MJC 21



Les tourneurs
de l'UDMJC 21

Tarif : 4,50/5,50€ - Ciné-vacances 3,50/4,50€

5 et 19 AVRIL (Ciné VACANCES)

3,17 et 31 MAI

14 et 28 JUIN

Retrouvez la programmation Mairiedeseurre

CINÉMA

Les séances ont lieu les mercredis
à la salle des fêtes à 20h30,
ciné-vacances à 15h



COLLECTES DE SANG

Salle des fêtes

Samedis 8 avril, 3 mai
de 8h à 12h

Une collation offerte et garderie pour les enfants



1^{er} AVRIL

7 AVRIL

28 AVRIL

5 MAI

6 MAI

27 MAI

17 JUIN

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

RALLYE SEUROIS

CSS

SAPEURS POMPIERS

AECV

LA LOUTRE

JEUNESSE LAÏQUE

VIDE GRENIERS

Dim 21 mai – TROC BROC – Étang Rouge

Jeu 25 mai – Champ de Foire – Pétanque club

Dim 4 juin – Champ de Foire – Pompiers

Dim 18 juin – TROC BROC – Étang Rouge

Dim 16 juillet – TROC BROC – Étang Rouge

CITOYENNETÉ

Conseil municipal

Jeudis 18 mai et 6 juillet

Les réunions sont publiques et se déroulent à 19h
en mairie, salle des mariages.

Réunion de quartier

Mardi 11 avril à l'école de la Cité verte



Élections

PRÉSIDENTIELLES 23 AVRIL et 7 MAI

LÉGISLATIVES 11 et 18 JUIN

Calendrier susceptible de modifications (Préfecture)

● **27 mai** **JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSISTANCE**
11h30 : Dépôt de gerbe au monument aux Morts

● **8 juin** **HOMMAGE AUX MORTS**
INDOCHINE-EXTREME ORIENT-CORÉE
18h : Dépôt de gerbe au monument aux Morts

● **18 juin** **APPEL HISTORIQUE DU G^l DE GAULLE**
11h30 : Dépôt de gerbe au monument aux Morts

AVIRON CLUB SEURROIS



Une journée porte ouverte est organisée le **SAMEDI 15 AVRIL de 14h à 18h** en 8, le bateau roi de l'aviron.

Coût : 3 €uros l'initiation d'une durée de 30 mn environ.

Inscriptions sur place au camping de la Plage.

Conditions : ouvert à partir de 11 ans et savoir nager.

Renseignements complémentaires : www.avironseurre.cda21.org

Contact : avironseurre@gmail.com

SPECTACLE THÉÂTRE par Culture et Loisirs



VENEZ le DIMANCHE 23 AVRIL à 15h30 à la salle des fêtes découvrir cette lecture théâtralisée qui propose des extraits du livre, « On a fait de nous des Immigrés » ponctuée d'intervalles musicaux en off de chants traditionnels sardes.

Une voix en italien démarre cette lecture suivie des chansons "Mamma" et « Terra Straniera » enregistrées par la chanteuse lyrique, Candice IELO de Chalon sur Saône, diplômée de la Haute Ecole de Musique de Genève. Sur l'espace scénique, l'auteur, Giuseppe Mungo est assis, face public, à une petite table, il écrit. Le comédien, Michel Damiens, est le narrateur, il transmet les paroles de l'auteur.

Tarif : 10 € adulte – gratuit jusqu'à 18 ans.

FÊTE DE L'ENVIRONNEMENT GÉOBIOLOGIE ET BIEN-ÊTRE



La ville de Seurre en partenariat avec les associations des Pierres Levées, l'Étang Rouge, les Croqueurs de Pommes et la Sdat-Asco proposent en cette journée printanière du **DIMANCHE 30 AVRIL** un panel d'exposants, d'ateliers et de conférences liés à l'environnement, à la géobiologie et au bien-être, sur le site de l'Étang Rouge.

Les visiteurs pourront découvrir des techniques et des produits de bien-être comme la cristallothérapie, les massages et les cosmétiques bios, les plantes médicinales, les échanges de graines, objets et meubles en carton, en palette.

Différents ateliers seront proposés tels que jeux autour du compost, la recherche d'eau souterraine avec des baguettes de sourcier, la peinture chinoise, la généalogie, la gestion des déchets, la mosaïque, modelage en terre, le travail de l'osier ; et pour les plus jeunes un atelier du cirque.

Des artisans locaux présenteront leurs produits bios : bières et vins, jus de fruits, plantes en gelée, fromages et miel, crêpes, pain, charcuterie,...

Des conférences sur les thèmes de l'environnement, géobiologie et bien-être se dérouleront de 10h à 17h. Le programme des conférences sera affiché à l'entrée du site et sur le site internet de la ville (www.seurre.fr).

NOUVEAUTÉ : des sorties nature afin de découvrir la faune et la flore et les marchés santé avec des conseils autour de l'alimentation et les activités physiques !

La musique et la danse portugaises nous accompagneront tout au long de cette manifestation. Réservez votre dimanche 30 avril et venez rencontrer et découvrir des producteurs et des artisans locaux, l'entrée est gratuite.

GALA DE DANSE

Le traditionnel gala de danse, organisé par l'association Culture et Loisirs aura lieu à la salle des fêtes avec deux représentations, **les samedi 24 juin en soirée et dimanche 25 juin en après-midi.**

Les quatre-vingts danseurs, dirigés par Alexane Gwozdieski, professeure, vont interpréter avec brio, un ballet dont le thème sera dévoilé le jour J pour plus de mystère !

Tarif : 6€/personne / Gratuit pour les moins de 16 ans



MARCHÉS NOCTURNES

Les voici pour le plaisir de tous !

Le centre-ville retrouvera son effervescence des **jeudis du 06 juillet au 17 août à partir de 19h.**

Au programme de vos soirées : animations musicales, produits régionaux, artisanat,...avec la participation des commerçants seurreois.



Mairie de Seurre

4 place de l'hôtel de Ville – 21250 Seurre

Tél. 03.80.21.15.92

Courriel : mairie.de.seurre@wanadoo.fr

www.seurre.fr

www.facebook.com/mairiedeseurre

FÊTE DE LA MUSIQUE MERCREDI 21 JUIN 2017

La fête de la musique organisée par la ville de Seurre sera à nouveau placée sous le signe de la diversité culturelle et de la convivialité.

Rendez-vous à partir de 19h le mercredi 21 juin.

Le programme sera consultable sur le site www.seurre.fr



BASE NAUTIQUE de LA PLAGE

La Base nautique de la Plage vous offre la possibilité de vous exercer à diverses activités nautiques dont le ski nautique, l'aviron, le canoé/kayak. Et nouveauté cette année, vous pourrez louer un pédalo auprès des gardiens du camping.

Ouverture à partir du 28 avril 2017.

Pour en savoir plus :

www.campingdelaplage-seurre.fr/base-nautique



Communauté de Communes Rives de Saône

15 bis grande rue du fg St Michel – 21250 Seurre

Tél. 03.80.20.48.54

Courriel : accueil@rivesdesaone.fr

www.rivesdesaone.fr